

## Famille

### INFORMATIONS

#### PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires et Clercs

#### NIVEAU :

Pratique courante

#### DATES :

30 avril 2026

#### DURÉE :

1,0 jour (7,0 heures)

#### FORMAT :

Présentiel

#### PRÉREQUIS :

Pas de prérequis

#### MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

#### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée.

#### MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

#### MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

#### MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Émargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

#### REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

## Université interdépartementale du Notariat du Gers, Lot et de Lot et Garonne Univ-AT13 - Les donations entre époux et les testaments

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître le formalisme applicable aux testaments et DEE : forme et formalités au décès
- Déterminer la qualification et l'objet d'une disposition à cause de mort et en tirer les conséquences liquidatives
- Appliquer la règle de l'imputation en assiette
- Connaître le régime de l'option successorale (transmissibilité, cantonnement...)

### FORMATEURS



Madame Isabelle CAP

Madame Sophie DALGE

### CONTENU :

#### QUESTIONS CHOISIES SUR LA FORME

- Les exigences formelles du testament olographe
- Les exigences formelles du testament authentique

#### QUESTIONS CHOISIES SUR LA QUALIFICATION

- Legs universel, à titre universel ou à titre particulier (interprétation, enjeu)
- La distinction entre les legs et les lots de testament-partage

#### QUESTIONS CHOISIES SUR L'OBJET

- Les donations entre époux en usufruit à cause de mort et les «réversions»
- Les libéralités avec charges
- Le legs de quotité disponible et les donations entre époux avec « choix de quotité disponible »

#### QUESTIONS CHOISIES SUR LES FORMALITÉS (DÉPÔT, ENSAISENEMENT, DÉLIVRANCE)

#### QUESTIONS CHOISIES SUR L'OPTION

- Le cantonnement
- La transmissibilité de l'option

#### QUESTIONS CHOISIES SUR « L'INEFFICACITÉ » DES LIBÉRALITÉS (RÉVOCATION, CADUCITÉ, RENONCIATION)

#### QUESTIONS CHOISIES DE LIQUIDATION

- Comparaison : legs APS, legs HPS, lot de testament partage
- Imputation « en assiette » des legs et des donations entre époux
- Articulation des donations entre époux et des legs